

Image not found or type unknown



Demande des renseignements

Par **mavos**, le **06/01/2012 à 23:41**

Bonjour,rnveuillez m'aider svp,je veux faire ma demande de carte de sejour pour mes dix ans sur le territoire sachant que j'ai 4 enfants dont 2 filles scolarisées et j'ai un aps sans autorisation de travail et c'est la deuxieme année de suite.j'habite le 93 et je veux savoir si je peux faire ma demande dans un autre departement puisque le 93 est une prefecture un peu bizzare.repondez moi svp

Par **pat76**, le **08/01/2012 à 18:22**

BonjourrrnrnVous devez faire votre demande auprès de la préfecture du département où vous habitez.rnrnMême, et je vous comprends si cette préfecture vous semble bizzare.rnrnLes fonctionnaires qui y travaillent ont reçu des instructions venant du ministère de l'intérieur (qui a reçu des consignes du Palais de l'Elysée) concernant les cartes de séjours des étrangers.rnrnNous approchons des élections présidentielles alors ne soyez pas étonné si vous avez des difficultés à vous faire entendre.